

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DMV-SA

Sauf stipulation contraire, les présentes conditions générales régissent toutes les ventes effectuées entre notre société et ses clients et portant sur les produits fabriqués par notre société; elles prévalent sur toutes autres conditions générales, et notamment sur nos conditions générales antérieures ainsi que sur les éventuelles conditions générales d'achat du client.

Le client déclare avoir parfaite connaissance des présentes conditions générales et les accepte sans réserve.

1. Toute commande adressée à notre société directement par le client ou transmise par nos agents ou représentants et/ou toute modification apportée à une commande par un client ne lie notre société que lorsqu'elle a fait l'objet d'une confirmation ou acceptation écrite de notre part. Les commandes qui ont été acceptées ou confirmées par écrit par notre société et les ventes qui en résultent ne peuvent être annulées ou résiliées par le client, sans notre accord préalable écrit.
2. Toute information de quelque nature que ce soit contenue dans nos catalogues ou figurant sur tout autre support n'est donnée qu'à titre indicatif et pourra être modifiée à tout moment.
3. Le client doit fournir avec sa commande toutes les spécifications et informations nécessaires à son exécution. Notre responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée dans l'hypothèse où le produit vendu par notre société ne serait pas en tout ou partie conforme à celui commandé du fait notamment d'inexactitudes, d'imprécisions, d'erreurs ou du manque de clarté de ces spécifications et/ou informations.
4. Les factures sont établies conformément au tarif en vigueur au jour de la délivrance des produits au client. Les tarifs de notre société sont exprimés départ usine, hors TVA et frais d'emballage. Les prix mentionnés dans nos tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif. Notre société se réserve le droit de réviser le prix à tout moment avant l'acceptation ou la confirmation de commande par ses soins ou à tout moment avant la délivrance des produits en cas de commande partielle ou de modification de la commande initiale faite par le client, ou, pour tenir compte du changement des données fiscales ou économiques intervenues entre la confirmation de la commande et la délivrance.
La modification par notre société de ses tarifs avant la confirmation de la commande et/ou la révision du prix avant la délivrance pour les raisons exposées ci-dessus n'autorise pas le client à annuler sa ou ses commandes.
5. Sauf stipulation contraire, toute facture émise par notre société est payable en caisses dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture. En cas de défaut de paiement de l'une quelconque des échéances par le client, notre société pourra revendiquer les produits dans les conditions visées par l'article 9 des présentes conditions générales et/ou mettre en œuvre la clause résolutoire prévue à leur article 7. En cas de retard de paiement, des pénalités de retard d'un taux égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur sont appliquées au client, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.
6. Notre société bénéficie d'un droit de rétention général pour le montant des sommes qui lui restent dues, et couvre non seulement les produits visés par la ou les factures impayées et non encore délivrés mais aussi tous les produits qui font l'objet d'autres commandes du client et qui ne lui ont pas encore été délivrés (même si ces produits ont d'ores et déjà été payés en tout ou partie par le client).
7. Notre société peut, de plein droit, sans formalité et sans préjudice de ses autres droits, annuler la ou les commande(s), résilier le contrat qui la lie au client, ou, à sa convenance, suspendre la délivrance des produits ou n'effectuer que des livraisons partielles (1) dans l'hypothèse où le client, qu'elle qu'en soit la raison, ne paie pas les marchandises à l'échéance prévue ou ne respecte pas l'une de ses obligations contractuelles, (2) sous réserve de l'article 37 de la loi du 25 janvier 1985, dans l'hypothèse où le client devient insolvable, procède à une déclaration de cessation de paiements ou fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, (3) en cas de force majeure ou pour tout autre cause, quelle qu'elle soit, indépendante de la volonté de notre société ou de celle de ses fournisseurs, que cette cause existe au moment de la commande ou non, ou (4) dans l'hypothèse où la fabrication des produits par notre société ou pas ses fournisseurs est empêchée, retardée ou entravée directement ou indirectement du fait du client, et notamment lorsque le client ne fournit pas les informations et instructions nécessaires à ladite fabrication.
8. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif par notre société. En cas de retard le client ne pourra annuler la vente, refuser la délivrance des produits ni engager la responsabilité de notre société de quelque manière et sous quelque forme que ce soit (retenue, compensation, pénalités ou dommages et intérêts). Sauf stipulation contraire, le transfert de propriété, sous réserve de l'article 9 des présentes conditions générales, et des risques au client s'effectue dès qu'il est avisé de la mise à disposition des produits dans les magasins de notre société. En conséquence et sauf convention contraire, le transport des produits s'effectue aux seuls risques et périls du client, et ce nonobstant le cas échéant, le fait que (1) l'expédition des produits ait été effectuée franco, ou que (2) notre société se soit chargée, pour le compte du client, d'effectuer l'expédition des produits et ait, à ce titre, choisi le transporteur.
9. Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, notre société conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts et accessoires.
En cas de non-paiement par le client de l'une quelconque des échéances, et sous réserve des dispositions de la loi du 25 janvier 1985, notre société sera en droit de revendiquer les produits. Cette revendication devra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que le client puisse s'y opposer. La vente sera alors résolue de plein droit et les biens restitués au vendeur au plus tard dans les quinze (15) jours de la revendication aux frais exclusifs du client (relatifs notamment au démontage et à l'expédition des produits). Notre société pourra conserver la partie du prix déjà payée par le client à titre d'indemnité, sans que cette indemnité ne prive notre société de son droit de demander l'indemnisation de tout autre préjudice qu'elle aura subi.
10. Tant que le prix n'aura pas été intégralement payé, l'acheteur devra individualiser les produits livrés et ne pas les mélanger avec d'autres marchandises de même nature provenant d'autres fournisseurs. Sauf stipulation contraire, le client ne peut revendre, transformer, donner en garantie, ager les produits, ou en faire tout autre usage qui serait de nature à porter atteinte au droit de propriété de notre société.
10. La garantie donnée par notre société ne couvre que les vices cachés affectant les produits fabriqués et vendus par elle à condition toutefois que (1) le vice résulte uniquement d'un défaut de conception et/ou de fabrication non décelable par le client et rendant le produit impropre à son usage ou à sa destination, (2) aucune modification, ni aucune réparation n'ait été effectuée sur les produits sans le consentement préalable et écrit de notre société, et (3) le vice ne soit pas dû à un usage des produits anormal, inadapté, ou ne respectant pas les instructions et manuels d'utilisation fournis par notre société, ou à une usure normale, à un accident, ou à tous autres événements qui, indépendamment de notre volonté, ont eu lieu après la date de délivrance des produits par notre société. La présente garantie est strictement limitée à la remise en état ou au remplacement des produits, à l'exclusion de tout autre dédommagement, à quelque titre que ce soit. Elle n'est valable que dans les douze premiers mois suivant la date de délivrance des produits et cesse de plein droit à l'issue de cette période.
11. Toute réclamation pour défaut de conformité des produits par rapport à la commande ou pour vice apparent devra être adressée à notre société dans les quinze (15) jours de la réception desdits produits. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera plus prise en compte et la responsabilité de notre société ne pourra être engagée. Le produit comportant, de façon reconnue, un défaut de conformité ou un vice apparent, signalé dans le délai sus-indiqué, fera l'objet, au choix de notre société, d'un remplacement ou d'une remise en état, à l'exclusion de tout autre dédommagement, à quelque titre que ce soit. Tout retour devra être soumis à notre accord préalable, et les frais de retour seront supportés par le client.
12. Si une des clauses énoncées dans les présentes conditions générales ou une partie de ces clauses est nulle ou inopposable au client, seule cette clause ou partie de cette clause devra être considérée comme nulle et inopposable, sans que cela n'affecte la validité et l'applicabilité de toutes autres parties des présentes conditions générales de vente.
13. Les présentes conditions générales sont soumises au Droit Français. Toutes contestations ou différends relatifs aux présentes conditions générales de vente et/ou à toutes ventes faites par notre société à ses clients relèvent de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Aix en Provence. Le présent article s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.